



UNION ÉTUDIANTE
DU QUÉBEC

PLATEFORME DE REVENDICATIONS

Élections fédérales 2025

Comité de travail spécifique du 14 février 2025

RÉDACTION :

Etienne Paré, présidence 2024-2025

Chloé Henry, chercheuse permanente

RÉVISION :

Flora Dommaget, coordination à l'Enseignement supérieur 2024-2025

Alexandre Ducharme, attaché politique et attaché de presse

Ce document a été présenté le 14 février 2025.



Union Étudiante du Québec
6217 rue St-André
1-877-213-3551
unionetudiante.ca
info@unionetudiante.ca

©unionetudianteduquébec

L'Union étudiante du Québec (UEQ) a pour mission de défendre les droits et intérêts de la communauté étudiante, de ses associations membres et de leurs membres, en promouvant, protégeant et améliorant la condition étudiante et la condition des communautés locales et internationales.

L'UEQ représente plus de 110 000 membres de plusieurs campus universitaires à travers le Québec. Elle se veut être l'interlocutrice principale des dossiers de l'accessibilité aux études supérieures et de la condition de vie des étudiants et des étudiantes auprès des différents gouvernements et groupes sociaux.

Table des matières

<i>Rappel des revendications</i>	4
<i>Introduction</i>	6
1. Financement de la recherche étudiante	7
1.1 Accessibilité des bourses étudiantes.....	7
1.2 Durée du financement étudiant	8
1.3 Présence étudiante au sein des organismes de financement de la recherche	9
2. Logement étudiant	11
2.1 Considérer la population étudiante comme prioritaire	11
2.2 Logement pour les personnes étudiantes autochtones.....	12
2.3 Logement abordable pour la population étudiante générale.....	14
3. Population étudiante internationale	16
3.1 Restriction d'heures travaillées hors campus	16
3.2 Nécessité d'obtenir un permis de travail pour réaliser un stage	18
4. Environnement	19
5. Armes à feu	22

RAPPEL DES REVENDICATIONS

REVENDICATION 1

Que le gouvernement canadien indexe annuellement et automatiquement les bourses étudiantes offertes par les organismes subventionnaires fédéraux à l'Indice des prix à la consommation.

REVENDICATION 2

Que le gouvernement du Canada s'engage à augmenter la durée du financement du programme de bourses à la maîtrise de 12 à 24 mois, sans diminuer le montant annuel des bourses.

REVENDICATION 3

Que le gouvernement du Canada s'engage à augmenter la durée du financement du programme de bourses au doctorat de 36 à 48 mois, sans diminuer le montant annuel des bourses.

REVENDICATION 4

Qu'un siège votant soit réservé à une personne issue de la communauté étudiante en recherche en santé, de la recherche en science de la nature et génie et de la recherche en sciences humaines et sociales au sein des instances décisionnelles de la nouvelle organisation de soutien à la recherche.

REVENDICATION 5

Que le gouvernement du Canada ajoute la population étudiante aux populations prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement.

REVENDICATION 6

Que le gouvernement du Canada augmente le nombre de logements destinés à la population étudiante autochtone se déplaçant pour des études dans le cadre de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique

REVENDICATION 7

Que le gouvernement fédéral augmente significativement le financement accordé aux programmes de subventions à la construction de logements locatifs et abordables de la SCHL.

REVENDICATION 8

Que le gouvernement du Canada lève de façon permanente les restrictions d'heures de travail réalisées hors campus lors d'une session régulière d'études de la communauté étudiante internationale.

REVENDICATION 9

Que le gouvernement du Canada permette aux personnes étudiantes internationales de suivre un stage ou un programme coop dans le cadre de leur permis d'études, plutôt que de les obliger à obtenir un permis de travail distinct.

REVENDICATION 10

Que le gouvernement du Canada revoit ses stratégies et actions en profondeur afin de réduire les émissions de CO₂ du Canada de 50 % par rapport à 2019 d'ici 2030, et de les cesser complètement en 2050.

REVDICATION 11

Que le gouvernement du Canada inclue toutes les émissions de gaz à effet de serre, y compris les émissions de catégorie 3, dans ses actions visant à réduire ses émissions de CO₂.

REVDICATION 12

Que le gouvernement du Canada maintienne le programme obligatoire de rachat des armes d'assaut.

REVDICATION 13

Que le gouvernement du Canada complète la liste d'armes bannies par décret afin d'y inclure l'entièreté des armes d'assaut actuellement en vente au Canada.

INTRODUCTION

Les prochaines élections fédérales représentent un moyen optimal de présenter les revendications de la communauté étudiante québécoise auprès des candidatures des partis politiques fédéraux. Cette plateforme identifie treize demandes qui s'insèrent dans cinq thèmes. Les thèmes qui ont été identifiés par l'Union étudiante du Québec (UEQ) concernent les organismes subventionnaires fédéraux, le logement étudiant, la population étudiante internationale, la protection de l'environnement, ainsi que le contrôle des armes à feu.

1. FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ETUDIANTE

Les organismes subventionnaires fédéraux (OSF) financent une importante partie de la recherche au Canada. D'ailleurs, par l'entremise des programmes de bourses du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et des Instituts de recherche en santé (IRSC), le gouvernement finance la recherche de nombreuses personnes étudiantes. Il est donc primordial que le gouvernement du Canada investisse suffisamment et adéquatement dans la formation de la relève étudiante chercheuse.

1.1 ACCESSIBILITE DES BOURSES ETUDIANTES

Entre 2011 et 2015, le gouvernement du Canada a effectué d'importantes compressions budgétaires dans les budgets des organismes subventionnaires fédéraux. Ceci a eu pour impact de réduire les dépenses allouées aux programmes de bourses étudiantes et ainsi diminuer le nombre de bourses de recherche disponibles, alors que la population étudiante a globalement augmenté¹. Depuis 2015, le gouvernement a effectué d'importants réinvestissements dans les budgets globaux des OSF, permettant ainsi au financement général de rattraper, voire de dépasser, l'inflation par rapport à 2010². Lors des annonces du budget 2024, le gouvernement fédéral a augmenté, entre autres, le montant des bourses étudiantes. En effet, 825 millions de dollars ont été insufflés dans les programmes de bourses de maîtrise, de doctorat, et postdoctorales. Ces investissements font passer les montants des bourses de maîtrise de 17 500 \$ à 27 000 \$, et de 20 000 \$ à 40 000 \$ pour les bourses de doctorat³. De même, 1 720 nouvelles bourses seront créées⁴. Il est aussi important de préciser que cette augmentation du montant des bourses s'applique aux nouvelles bourses et aux bourses déjà octroyées. Ces bonifications devaient être effectives à compter du 1^{er} septembre 2024⁵, mais aucune information publique n'a été communiquée à ce sujet.

¹ Statistique Canada. *Effectifs postsecondaires, selon le statut de l'étudiant au Canada, le pays de citoyenneté et le de la personne* (Tableau 37-10-0086-01), <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710008601&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.2&cubeTimeFrame.startYear=2011+-+2012&cubeTimeFrame.endYear=2021+-+2022&referencePeriods=20110101%2C20210101>.

² Union étudiante du Québec, « La juste part pour la recherche étudiante », s.d., consulté le 20 juin 2024, <https://unionetudiante.ca/fr/juste-part>.

³ Avant ces annonces, le montant des bourses doctorales des OSF variaient entre 20 000 \$ et 35 000 \$ selon le programme observé.

⁴ Ministère des Finances Canada, *Budget 2024. Une chance équitable pour chaque génération*. (Ottawa : Ministère des Finances Canada, 2024), 200, <https://www.budget.canada.ca/2024/report-rapport/budget-de-2024.pdf>.

⁵ Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Le gouvernement du Canada annonce les détails de la bonification des bourses fédérales d'études et de recherche*. (Ottawa : Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2024), <https://www.canada.ca/fr/innovation-sciences-developpement-economique/nouvelles/2024/05/le-gouvernement-du-canada-annonce-les-details-de-la-bonification-des-bourses-federales-detudes-et-de-recherche.html>

Si ces annonces représentent un gain immense pour la communauté étudiante en recherche, l'UEQ souligne qu'il a fallu attendre une vingtaine d'années avant que de tels investissements soient réalisés dans les programmes de bourses. Ainsi, une indexation annuelle et automatique de ces programmes à l'Indice des prix à la consommation (IPC) permettrait d'éviter des périodes de latence qui plongeraient la communauté étudiante dans une précarité financière certaine.

REVENDEICATION 1

Que le gouvernement canadien indexe annuellement et automatiquement les bourses étudiantes offertes par les organismes subventionnaires fédéraux à l'Indice des prix à la consommation.

1.2 DUREE DU FINANCEMENT ETUDIANT

Publié en 2017, le rapport Naylor⁶ brosse le portrait de l'état du financement de la science au pays. Concernant le financement étudiant, le document dénonce que la durée des bourses de recherche fournies par le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire des OSF, est de moins longue durée que le temps réel des études. En effet, les bourses de maîtrise ne sont valides que pour un an alors que la plupart des maîtrises de recherche prennent au moins deux ans. À la suite des augmentations annoncées en 2024, ajouter une année supplémentaire de financement à la maîtrise coûterait environ 80 millions de dollars au programme⁷. Les bourses doctorales, quant à elles, financent une personne étudiante pendant trois ans alors qu'il est tout à fait commun que la durée des doctorats soit de plus de trois ans, et ce, toutes disciplines confondues. Des études ont même démontré que la durée des études doctorales est en moyenne de plus de cinq ans⁸. À cet effet, le Comité permanent de la science de la recherche a recommandé en 2023 que la durée des bourses doctorales passe de 36 mois à 48 mois, et que celle des bourses à la maîtrise passe de 12 mois à 24 mois⁹. Afin d'assurer la persévérance et la diplomation de la population étudiante, il est important de lui offrir un soutien financier adéquat tout au long de ses études.

REVENDEICATION 2

Que le gouvernement du Canada s'engage à augmenter la durée du financement du programme de bourse à la maîtrise de 12 à 24 mois, sans diminuer le montant annuel des bourses.

⁶ David Naylor, « Investing in Canada's Future: Strengthening the Foundations of Canadian Research, Canada's Fundamental Science Review », 2017, [http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/\\$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf)

⁷ Cette somme est obtenue en utilisant les estimations faites dans le rapport Naylor, et le nouveau montant annoncé par le gouvernement lors du budget 2024.

⁸ Rosanna Tamburri. « Une réforme du doctorat s'impose », *Affaires universitaires*, 6 février 2013. <http://www.affairesuniversitaires.ca/une-reforme-du-doctorat-simpose.aspx>

⁹ Gouvernement du Canada, *Les programmes des bourses d'études supérieures et des bourses postdoctorales du gouvernement du Canada, Rapport du Comité permanent de la science et de la recherche*. (Ottawa, 2023), 45, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/SRSR/Reports/RP12784325/srsrrp08/srsrrp08-f.pdf>.

REVENDEICATION 3

Que le gouvernement du Canada s'engage à augmenter la durée du financement des programmes de bourses au doctorat de 36 à 48 mois, sans diminuer le montant annuel des bourses.

1.3 PRESENCE ETUDIANTE AU SEIN DES ORGANISMES DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE¹⁰

En juin 2024, les organismes subventionnaires fédéraux ont consulté la communauté de recherche quant à la création de la nouvelle organisation-cadre comme annoncé dans le budget 2024¹¹. Selon l'UEQ, la bonne prise en considération de la communauté étudiante en recherche passe indéniablement par un siège réservé à la représentation étudiante au sein de la nouvelle organisation afin de porter adéquatement la voix de la communauté étudiante en recherche.

Cette revendication n'est pas nouvelle dans le mouvement étudiant. Elle a même été mentionnée dans les témoignages entendus au Comité permanent de la science et de la recherche, dans le cadre du rapport *Les programmes des bourses d'études supérieures et des bourses postdoctorales du gouvernement du Canada*, paru en 2023. Alejandro Adam, président du CRSNG, expliquait que « le fait que la défense des intérêts [des personnes étudiantes] ne soit pas intégrée dans les conseils d'administration des trois conseils subventionnaires est une des raisons pour lesquelles les montants des bourses n'ont pas augmenté »¹². Ce témoignage démontre que les personnes à la tête des organismes subventionnaires fédéraux actuels sont conscientes des impacts que cette absence de représentation peut avoir sur la communauté étudiante en recherche. Une telle représentation est pourtant visible au Québec, par le biais du Comité intersectoriel étudiant du Fonds de recherche du Québec¹³.

¹⁰ Section reprise du *Mémoire présenté par l'Union étudiante du Québec à l'occasion des consultations publiques pour la modernisation et la création de la nouvelle organisation annoncée lors du budget fédéral 2024*.

¹¹ Gouvernement du Canada. *Lettre aux présidents des conseils subventionnaires fédéraux*. (Ottawa : Gouvernement du Canada, 2024), <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/lettre-aux-presidents-conseils-subventionnaires-federaux>.

¹² Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche*. (Ottawa : Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2023), 44, <https://ised-isde.canada.ca/site/panel-federal-research-support/sites/default/files/attachments/2023/Comite-consultatif-recherche-2023.pdf>.

¹³ Fonds de recherche du Québec, « Le Comité intersectoriel étudiant », s.d., consulté le 2 juillet 2024. <https://frq.gouv.qc.ca/comite-intersectoriel-etudiant/>.

Obtenir une représentation étudiante au sein de ces instances décisionnelles est essentiel afin que la communauté étudiante obtienne sa juste part du financement des bourses. L'UEQ demande donc qu'au moins un siège votant soit réservé pour au moins un membre de la communauté étudiante au sein de cette nouvelle organisation cadre.

REVENDEICATION 4

Qu'un siège votant soit réservé à une personne issue de la communauté étudiante en recherche en santé, de la recherche en science de la nature et génie et de la recherche en sciences humaines et sociales au sein des instances décisionnelles de la nouvelle organisation de soutien à la recherche.

2. LOGEMENT ETUDIANT

2.1 CONSIDERER LA POPULATION ETUDIANTE COMME PRIORITAIRE

Pour une majorité de personnes étudiantes, le loyer est une dépense significative. En effet, une enquête réalisée par l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) indique que 72 % de la population étudiante canadienne, soit plus de 7 personnes sur 10, avait un taux d'effort de 30 % ou plus. Cela signifie que plus de la moitié de la population étudiante a moins de 14 000\$ par année pour vivre après le paiement du loyer¹⁴. Le taux d'effort représente la proportion de revenus mensuels qu'une personne doit accorder aux paiements de son loyer. Un loyer qui représente moins de 30 % de taux d'effort est considéré comme abordable. La recherche de l'UTILE permet donc de conclure que la majorité de la population étudiante paye des loyers qui sont inabordables. Considérant que cela engendre des conséquences sur la santé mentale des personnes étudiantes locataires, le gouvernement ferait un pas dans la bonne direction pour agir sur la santé mentale étudiante en priorisant les logements étudiants. La situation locative de la population étudiante est critique et des actions doivent être prises afin de soutenir les personnes étudiantes dans ce dossier, et d'éviter qu'elles ne soient dans une situation financière encore plus précaire simplement pour pouvoir se loger. Il faudrait d'ailleurs construire des logements étudiants abordables à perpétuité, comme ceux développés par l'UTILE en partenariat avec des associations étudiantes depuis quelques années.

Le gouvernement canadien s'est doté en 2017 d'un plan pour faire face à la crise du logement : la Stratégie nationale sur le logement (SNL) de la Société canadienne d'habitation et de logement (SCHL). Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement rend disponibles environ 115 milliards de dollars pour la construction de logements abordables pour les populations prioritaires¹⁵. Toutefois, malgré sa situation locative précaire, la population étudiante n'est pas considérée comme prioritaire et n'a donc pas accès à la majeure partie du financement de cette stratégie. Cela s'explique notamment par le fait que Statistique Canada ne reconnaît pas la population étudiante entre 15 et 29 ans comme admissible aux statistiques sur les besoins impérieux en matière de logement. En effet, Statistique Canada considère que le statut de personne étudiante est une étape de transition, et que les faibles revenus de la population étudiante sont considérés

¹⁴ Andrée-Anne Lefebvre, Marianne Lamoureux, Samuel Valcin-Barabé, Christine Nguyen, Élise Tanguay, Laurent Levesque, « Le logement étudiant au Canada. Rapport de recherche Août 2022 » (Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant, 2022), 29, https://cdn.prod.website-files.com/5e8cfa14f9c9b546e57b354c/633ee02d28c4c7f2802bc1d6_FLASH_20220907_FRA_VF.pdf.

¹⁵ Gouvernement du Canada. 2025. Stratégie nationale sur le logement. <https://logement-infrastructure.canada.ca/housing-logement/ptch-csd/index-fra.html>.

comme temporaires. Cependant, une personne étudiante prend en moyenne 4,49 années pour terminer ses études postsecondaires¹⁶. Reconnaître la population étudiante comme une population prioritaire lui permettrait d'accéder à du financement pour la construction de logements étudiants abordables.

REVENDEICATION 5

Que le gouvernement du Canada ajoute la population étudiante aux populations prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement.

2.2 LOGEMENT POUR LES PERSONNES ETUDIANTES AUTOCHTONES

La population autochtone se retrouve dans ces populations prioritaires^{17,18}. En effet, « les ménages autochtones ont un besoin impérieux en matière de logement de 18 %, comparativement à la moyenne nationale de 12,7 % »¹⁹ en 2022. Cette crise du logement des personnes autochtones s'explique par plusieurs raisons, comme des obstacles systémiques, des répercussions de l'inflation et de l'éloignement sur le coût de la vie, ou le sous-financement chronique et la capacité limitée du secteur du logement²⁰. Les personnes autochtones se déplacent donc vers les milieux urbains²¹, mais cet exode n'est pas seulement lié à la crise du logement.

En effet, « la préparation aux études postsecondaires s'accompagne d'un départ en ville et d'une adaptation à un nouveau milieu pour cette population »²². Les personnes étudiantes autochtones sont particulièrement touchées par une hypermobilité, et ont tendance à déménager plus souvent que l'ensemble de la population étudiante, que ce soit vers d'autres villes, à l'intérieur de la même

¹⁶ Union étudiante du Québec. 2022. Note sur l'accès au logement étudiant au Québec, 5-6.

¹⁷ Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Domaines d'intervention prioritaires », 23 juillet, 2018, <https://www.cmhc-schl.gc.ca/strategie-nationale-sur-le-logement/questce-que-la-strategie/domaines-d-intervention-prioritaires>

¹⁸ « [L]es besoins impérieux en matière de logement sont un indicateur en 2 étapes. L'indicateur aide à déterminer les ménages qui vivent dans des logements jugés inadéquats, sur le plan de la taille ou de la qualité, ou inabordables. Il détermine également si les niveaux de revenu des ménages sont tels qu'ils ne pourraient pas se payer d'autres logements de taille et de qualité convenables dans leur collectivité » (Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, *Les effets de la pénurie de logements sur les peuples autochtones au Canada. Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord*, (Ottawa : Chambre des communes du Canada, 2022), 20, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/INAN/Reports/RP11862143/inanrp03/inanrp03-f.pdf>).

¹⁹ Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, *Les effets de la pénurie de logements sur les peuples autochtones au Canada. Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord*, (Ottawa : Chambre des communes du Canada, 2022), 20, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/INAN/Reports/RP11862143/inanrp03/inanrp03-f.pdf>.

²⁰ Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, *Les effets de la pénurie de logements sur les peuples autochtones au Canada. Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord*, 24.

²¹ Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, *Les effets de la pénurie de logements sur les peuples autochtones au Canada. Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord*, 21-22.

²² Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, 2020, *Favoriser la persévérance et la réussite éducative des étudiants autochtones au postsecondaire*, 12, https://www.rcaaq.info/wp-content/uploads/2020/02/RCAAQ_2020_Favoriser-la-pers%C3%A9e%CC%81ve%CC%81rance-et-la-re%CC%81ussite-e%CC%81ducative-des-e%CC%81tudiants-autochtones-au-postsecondaire-FR.pdf

ville, ou encore pour retourner dans la communauté²³. Cependant, ces personnes peinent à trouver un logement sûr, abordable et adapté sur le plan culturel suite à ce déracinement²⁴. De plus, ce départ entraîne un choc culturel pour les personnes étudiantes autochtones, qui décrivent un sentiment d'angoisse et de peur à leur arrivée. Ces personnes se trouvent aussi en situation d'isolement²⁵. Pour pallier les effets de cet isolement et de ce déracinement culturel, l'Université Bishop's a inauguré un espace dédié spécifiquement aux personnes étudiantes autochtones²⁶. D'autres projets de la sorte sont en voie de développement ou ont été inaugurés, comme à l'Université Laval²⁷ ou à Trois-Rivières, dans le but de « [rassembler] une communauté étudiante autochtone située au carrefour de nombreuses nations et [permettre] à la population étudiante autochtone de créer un réel réseau de partage, d'échange et surtout d'entraide »²⁸. Cependant, ces milieux de vie font déjà face à des listes d'attente sur lesquelles une centaine de personnes y figurent. Ces listes d'attente décrivent le besoin réel et criant en logement adapté pour les personnes étudiantes autochtones en milieu urbain²⁹.

Dans le cadre du rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de 2022, *Les effets de la pénurie de logements sur les peuples autochtones au Canada*, les personnes témoins ont souligné que « la réussite des stratégies et des initiatives en matière de logement reposait sur leur élaboration et leur gestion par les peuples autochtones eux-mêmes »³⁰. Le gouvernement du Canada a su entendre cette demande, et a annoncé lors des budgets 2022 et 2023 un investissement de 4,3 milliards de dollars sur 7 ans, à compter de 2024-2025, pour la mise en place de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique. Cet

²³ Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, 2020, *Favoriser la persévérance et la réussite éducative des étudiants autochtones au postsecondaire*, 9.

²⁴ Précisé dans le rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, l'*Aboriginal Housing Management Association* définit le terme « logement adapté sur le plan culturel » comme suit : « Propre à la culture et respectueux d'une architecture domiciliaire suffisamment souple pour permettre l'exercice des pratiques et traditions culturelles » (Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, *Les effets de la pénurie de logements sur les peuples autochtones au Canada. Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord*, 9).

²⁵ Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, 2020, *Favoriser la persévérance et la réussite éducative des étudiants autochtones au postsecondaire*, 13.

²⁶ « L'Université Bishop's crée une « maison à toutes et à tous » », *Radio-Canada*, 20 juin 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1989583/projet-espace-autochtone-campus>.

²⁷ « Logement étudiant : la sécurisation culturelle au cœur de projets immobiliers », *Radio-Canada*, 9 novembre 2021, <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1838499/logement-etudiant-autochtone-universite-laval-danielle-mccann>.

²⁸ Stéphane Laroche, « Le milieu de vie pour les étudiants autochtones est inauguré », *L'Hebdo Journal*, 5 février 2024, <https://www.lhebdojournal.com/infolettre/le-milieu-de-vie-pour-les-etudiants-autochtones-est-inaugure/>.

²⁹ Miriane Demers-Lemay, « De nouveaux milieux de vie pour étudiants autochtones », *Le Devoir*, 15 juin, 2024, <https://www.ledevoir.com/societe/education/814787/nouveaux-milieux-vie-etudiants-autochtones>.

³⁰ Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, 2022, *Les effets de la pénurie de logements sur les peuples autochtones au Canada. Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord*, 17.

investissement a été demandé par le Nouveau Parti Démocratique du Canada³¹. La Stratégie, élaborée par le biais de consultations dirigées par les personnes autochtones, permet donc le versement direct de cet investissement aux communautés autochtones, et la mise en place d'un centre national du logement autochtone dirigé encore une fois par des personnes autochtones³². Si ces investissements sont à saluer, le gouvernement du Canada ne doit pas perdre de vue cette population étudiante lors de ses échanges avec les communautés autochtones dans le cadre de cette Stratégie.

REVENDEICATION 6

Que le gouvernement du Canada augmente le nombre de logements destinés à la population étudiante autochtone se déplaçant pour des études dans le cadre de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique.

2.3 LOGEMENT ABORDABLE POUR LA POPULATION ETUDIANTE GENERALE

La pénurie actuelle de logement abordable pour la communauté étudiante a pour cause que l'engagement financier du gouvernement fédéral dans ce secteur demeure, encore à ce jour, bien en deçà de son sommet historique, qui remonte aux années 70. À cette époque, les programmes de subventions du gouvernement canadien pouvaient couvrir jusqu'à 90 % des coûts de construction des logements subventionnés³³. La générosité des programmes existants avait mené à une croissance extrêmement importante de la construction de logement abordable. Plus de 500 000 logements subventionnés furent ainsi construits en trois ans au début des années 80³⁴, alors que les logements sociaux comptaient pour près de 20 % de l'ensemble des mises en chantier au pays. Cela représente plus de trois fois le nombre de logements dont la construction a bénéficié des fonds offerts par le gouvernement fédéral par l'entremise de la SNL³⁵, et ce, à une époque où la population canadienne était deux fois moins nombreuse qu'aujourd'hui. L'engagement financier du gouvernement à cette époque était si considérable que le montant total des prêts accordés par la SCHL dépassait l'ensemble de ceux accordés par l'ensemble des institutions bancaires³⁶. Bien que les logements alors financés n'étaient pas spécifiquement réservés à la clientèle étudiante, il ne fait pas de doute qu'ils finissaient par en bénéficier dans la

³¹ Nouveau Parti démocrate du Canada, « Le NPD obtient un investissement majeur pour le logement pour les peuples autochtones », 13 décembre, 2023, <https://www.npd.ca/nouvelles/le-npd-obtient-un-investissement-majeur-pour-le-logement-pour-les-peuples-autochtones>.

³² Ministère des Finances Canada, *Budget 2024. Une chance équitable pour chaque génération*, 94.

³³ Front d'action populaire en réaménagement urbain, *Évolution des interventions fédérales en logement*. Montréal : FRAPRU, 2021, 8.

³⁴ Caroline Whitzman, *Un calcul des pénuries de logements au Canada fondé sur les droits de la personne*. Ottawa : Bureau du défenseur national du logement, 34.

³⁵ Société canadienne d'hypothèque et de logement, *Passons à la vitesse supérieure : faisons progresser les engagements du Canada envers le logement : Rapport d'étape 2023 sur la Stratégie nationale sur le logement*. Montréal : SCHL, 2023, 3.

³⁶ Front d'action populaire en réaménagement urbain, *Op. cit.*, 9.

mesure où la construction massive de logements subventionnés réduit la demande pour d'autres segments du marché locatif privé. Le rétablissement de l'abordabilité du marché locatif pour la communauté étudiante requiert que le gouvernement fédéral augmente significativement le financement qu'il octroie aux programmes de subventions administrés par la SCHL.

REVENDEICATION 7

Que le gouvernement fédéral augmente significativement le financement accordé aux programmes de subventions à la construction de logements locatifs et abordables de la SCHL.

3. POPULATION ETUDIANTE INTERNATIONALE

3.1 RESTRICTION D'HEURES TRAVAILLEES HORS CAMPUS

La communauté étudiante internationale est une richesse indispensable pour le Canada. En 2022, cette population contribuait au produit intérieur brut (PIB) à hauteur de 30,9 milliards de dollars et soutenait 361 230 emplois³⁷. Au-delà de cet aspect économique, les personnes étudiantes internationales contribuent à « l'échange d'idées, d'expertise, de recherches et d'études, tout en apportant des perspectives diverses et des solutions uniques aux questions clés du moment »³⁸. La communauté étudiante canadienne est la première à bénéficier de cet apport, notamment puisque leur point de vue sur divers sujets est enrichi par la vision de la personne internationale dans leur entourage. Cela amène « une sensibilité et à une prise de conscience interculturelles accrues parmi les [personnes étudiantes] sur le campus »³⁹. Du point de vue des établissements universitaires, la population étudiante internationale venant étudier au Canada permet le renforcement de la collaboration internationale dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche⁴⁰. De plus, en 2023, 70 % de la population étudiante internationale indiquent vouloir appliquer à un permis de travail post-diplôme, et 57 % indiquent vouloir acquérir la résidence permanente au Canada⁴¹. Toutefois, malgré l'apport indéniable de cette communauté à la société canadienne, elle fait souvent face à plusieurs barrières lors de son parcours universitaire, notamment en ce qui concerne les restrictions entourant les permis d'études. En effet, une personne qui a un permis d'études peut travailler sans limites d'heures en dehors de son campus, lors des périodes où elle n'est pas activement inscrite en classe, comme les sessions d'été. À l'inverse, pendant les sessions d'études normales, ses heures de travail sont limitées à 20 heures par semaine.

Une politique d'intérêt public temporaire a été adoptée par le gouvernement canadien pour lever cette restriction d'heures. En vigueur du 15 novembre 2022 au 31 décembre 2023, cette politique

³⁷ Gouvernement du Canada. 2023. Impact économique du secteur de l'éducation international au Canada – Mise à jour des impacts de 2022. Rapport final. <https://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/RKA-International-student-impact-2022-Fr.pdf>.

³⁸ Alliance canadienne des associations étudiantes, « Value Beyond Dollars: International Students and the Future of Canada's Post-Secondary Education System », 18 décembre, 2023, 5, https://assets.nationbuilder.com/casaacae/pages/3598/attachments/original/1702929770/Value_Beyond_Dollars_-_Single_Page_copy.pdf?1702929770.

³⁹ Alliance canadienne des associations étudiantes, « Value Beyond Dollars: International Students and the Future of Canada's Post-Secondary Education System », 5.

⁴⁰ Alliance canadienne des associations étudiantes, « Value Beyond Dollars: International Students and the Future of Canada's Post-Secondary Education System », 5.

⁴¹ Canadian Bureau for International Education. 2023. <https://cbie.ca/infographic/>.

permettait aux personnes étudiantes admissibles⁴² et suivant un stage coop ou un stage professionnel de travailler plus de 20 heures par semaine en dehors de leur campus pendant une session d'études normale. Elle a été adoptée dans le but de combler temporairement les besoins du marché du travail et contribuer à la croissance du Canada⁴³. Sa date d'échéance a été modifiée par le gouvernement, pour passer au 30 avril 2024^{44,45}. Cette politique n'a pas été reconduite une deuxième fois, et une limite de 24 heures de travail en dehors du campus a été annoncée par le gouvernement Trudeau. Entre avril et septembre 2024, la limite originelle de 20 heures de travail est en vigueur⁴⁶.

Faire peser une telle restriction d'heures de travail sur la population étudiante prive celle-ci de nombreuses opportunités, tant financières qu'en termes d'intégration à la société canadienne. En effet, la limite de 24 heures de travail hors campus entraînerait une perte d'au moins 5 000 \$ par année pour 200 000 personnes étudiantes⁴⁷. Une telle limite d'heures peut donc, à terme, entacher l'attractivité du Canada, les personnes étudiantes internationales se tournant vers des pays leur offrant plus d'avantages.

⁴² Pour être considérée comme admissibles à cette politique d'intérêt public, la personne étudiante doit détenir un permis d'études valide et dont la demande a été reçue au plus tard le 7 octobre 2022 ; être inscrite à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné ; et être inscrite à un programme postsecondaire de formation générale, théorique ou professionnelle ou à un programme de formation professionnelle de niveau secondaire offert dans la province de Québec, chacun d'une durée d'au moins six mois, menant à un diplôme ou à un certificat (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Politique d'intérêt public temporaire visant à lever la limite de 20 heures par semaine visant le travail hors campus sans permis de travail pour les titulaires de permis d'études admissibles pendant les sessions d'études régulières*, (Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2022), <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/politiques-interet-public/travailler-hors-campus.html>).

⁴³ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Politique d'intérêt public temporaire visant à lever la limite de 20 heures par semaine visant le travail hors campus sans permis de travail pour les titulaires de permis d'études admissibles pendant les sessions d'études régulières*.

⁴⁴ Pour bénéficier de cette extension, les personnes étudiantes internationales doivent déposer leur demande de permis d'études entre le 8 octobre 2022 et le 7 décembre 2023. La politique antérieure s'applique si la demande a été reçue par le gouvernement avant le 8 octobre 2022 (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Permis d'études, Travail hors campus*, (Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada), <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis-etudes/travail-hors-campus.html#s2>).

⁴⁵ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Modifications à la politique d'intérêt public temporaire visant à lever la limite de 20 heures par semaine pour le travail hors campus sans permis de travail pour les titulaires de permis d'études admissibles pendant les sessions d'études régulières*, (Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2023), <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/politiques-interet-public/travailler-hors-campus-2023-mise-a-jour.html>.

⁴⁶ La Presse Canadienne, « Les étudiants étrangers ne pourront plus travailler plus de 24h par semaine hors campus », *Le Devoir*, 29 avril, 2024, <https://www.ledevoir.com/politique/canada/811876/etudiants-etrangers-ne-pourront-plus-travailler-plus-24h-semaine-hors-campus>.

⁴⁷ Alliance canadienne des associations étudiantes, « Changes to the limits on international student working hours exacerbate cost of living struggles for international students », 29 avril, 2024, https://www.casa-aca.com/intl_student_work_hours.

En ce sens, l'UEQ croit en l'importance de lever toute restriction en lien avec ce nombre d'heures de façon permanente, à l'instar des différentes politiques d'intérêt public reconduites par le gouvernement canadien avant le 30 avril 2024.

REVENDEICATION 8

Que le gouvernement du Canada lève de façon permanente les restrictions d'heures de travail réalisées hors campus lors d'une session régulière d'études de la communauté étudiante internationale.

3.2 NECESSITE D'OBTENIR UN PERMIS DE TRAVAIL POUR REALISER UN STAGE

Un autre obstacle auquel la communauté étudiante internationale est confrontée concerne la possibilité de faire des stages au Canada. En effet, les personnes étudiantes internationales doivent obtenir un second permis, un permis de travail, en plus du permis d'études qu'elles détiennent déjà. Considérant les délais que peut inclure une telle demande et le fait que ces permis de travail ne sont valides qu'un an, forçant certaines personnes à répéter ce long et coûteux processus année après année, des changements doivent être apportés au fonctionnement. L'UEQ croit que le permis d'études devrait permettre aux personnes étudiantes internationales d'effectuer un stage ou un programme coop qui s'inscrit dans le cadre de leur programme d'étude. Ce simple changement pourrait avoir des impacts considérables. En effet, cette nouvelle approche permettrait aux employeurs au Canada de bénéficier de l'expertise des personnes étudiantes internationales dans leur domaine, mais aussi à ces dernières de couvrir une partie des coûts de l'enseignement postsecondaire, d'acquérir des compétences professionnelles qui complètent leurs études, et de travailler dans un domaine lié à leurs études par la suite⁴⁸.

REVENDEICATION 9

Que le gouvernement du Canada permette aux personnes étudiantes internationales de suivre un stage ou un programme coop dans le cadre de leur permis d'études, plutôt que de les obliger à obtenir un permis de travail distinct.

⁴⁸ Alliance canadienne des associations étudiantes, « Value Beyond Dollars: International Students and the Future of Canada's Post-Secondary Education System », 14.

4. ENVIRONNEMENT

Selon les estimations du Groupe d'experts [et expertes] intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'activité humaine a engendré environ 1,1 °C de réchauffement planétaire au-dessus du niveau précédant l'industrialisation. Pourtant, en 2018, le GIEC préconisait de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. Aujourd'hui, il affirme que tout réchauffement planétaire additionnel aggrave les dangers auxquels la population mondiale et les écosystèmes font face, comme l'intensification des vagues de chaleur, des précipitations abondantes et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. Pour respecter cette limite de 1,5 °C, une réduction radicale, rapide et durable de 50 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019 dans tous les secteurs d'ici 2030 doit être envisagée⁴⁹.

Ces cibles ont été en partie reprises par le Canada. Concernant la réduction des émissions de CO₂ plus précisément, il a été établi qu'en 2030, le niveau national d'émission de CO₂ se situerait entre 40 % à 45 % sous les niveaux de 2005, année de référence choisie par le gouvernement. Ces niveaux étaient de 761 mégatonnes d'équivalent en CO₂⁵⁰. Or, le Groupe consultatif pour la carboneutralité souligne que certaines données, notamment celles de 2020, ne peuvent pas être considérées comme de véritables progrès. En effet, une grande partie de cette baisse est due à la pandémie de la COVID-19. Il est aussi souligné que le niveau des émissions mondiales est revenu à un point pré-pandémique⁵¹. Pourtant, le gouvernement se targue que ces émissions ont certes augmenté par rapport à 2021, mais sont les plus basses enregistrées sur les 25 dernières années et rejoignent le niveau de 2019, sans inclure les années de pandémie de COVID-19⁵².

Ces communications semblent surtout oublier le constat alarmant du Groupe consultatif. Ce dernier appuyait que pour atteindre la cible qui a été fixée, le Canada doit réduire ses émissions de 229 mégatonnes en équivalent CO₂, ce qui équivaut à éliminer toutes les émissions des

⁴⁹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2023. « Agir sans attendre pour le climat: la clé d'un avenir viable », https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2023/03/IPCC_AR6_SYR_PressRelease_fr.pdf.

⁵⁰ Environnement et ressources naturelles Canada, *Émissions de gaz à effet de serre*, (Ottawa : Environnement et ressources naturelles Canada, 2024), <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre.html>.

⁵¹ Groupe consultatif pour la carboneutralité, *Être concurrentiel et se démarquer dans un avenir carboneutre. Premier rapport annuel présenté au ministre de l'Environnement et du Changement climatique*, (Ottawa : Environnement et ressources naturelles Canada, 2023), 10, <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/carboneutralite-2050/groupe-consultatif/premier-rapport-annuel-au-ministre.html>.

⁵² Environnement et ressources naturelles Canada, *Le Rapport d'inventaire national de 2024 du Canada montre que le pays réussit à réduire ses émissions*, (Ottawa : Environnement et ressources naturelles Canada, 2024), <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2024/05/le-rapport-dinventaire-national-de-2024-du-canada-montre-que-le-pays-reussit-a-reduire-ses-emissions.html>.

provinces de l'Atlantique, du Québec, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique⁵³. La population étudiante est grandement préoccupée par la crise climatique. En effet, considérant que cette population est majoritairement composée de jeunes, elle sera l'une des populations elle sera l'une des populations qui devra le plus relever les défis qu'apportent les changements climatiques au cours des prochaines années. À la lumière des constats apportés par le Groupe consultatif pour la carboneutralité, le gouvernement ne peut plus se contenter de maintenir ces niveaux d'émissions sous un autre niveau que celui établi par le GIEC, soit 50 % de réduction d'émissions par rapport au niveau établi en 2019 d'ici 2030.

REVENDEICATION 10

Que le gouvernement du Canada revoit ses stratégies et actions en profondeur afin de réduire les émissions de CO₂ du Canada de 50 % par rapport à 2019 d'ici 2030, et de les cesser complètement en 2050.

Des actions concrètes doivent être posées dès maintenant afin de freiner les changements climatiques, et rejoindre les objectifs établis. Par exemple, des universités montréalaises vont collaborer pour établir une méthodologie commune de calcul des émissions indirectes de catégorie 3, dans le but de rendre les campus universitaires plus résilients aux changements climatiques⁵⁴. Il est important de préciser que ce type d'émissions est plus complexe à mesurer que les autres catégories d'émissions, sachant qu'il n'y a pas de méthode directrice de calcul les visant⁵⁵. Pourtant, les émissions de catégorie 3 englobent toutes les activités qui ne sont pas comprises dans les autres catégories. Par exemple, les émissions associées au carburant et aux énergies sont comprises dans les émissions de catégorie 3⁵⁶. À ce titre, les GES liés à la combustion d'énergies fossiles sont 1,3 fois supérieurs à l'ensemble des GES domestiques du Canada⁵⁷. Omettre cette catégorie dans le calcul des GES ne permettrait pas de brosser un portrait fidèle des émissions du pays.

⁵³ Groupe consultatif pour la carboneutralité, *Être concurrentiel et se démarquer dans un avenir carboneutre. Premier rapport annuel présenté au ministre de l'Environnement et du Changement climatique*, 10.

⁵⁴ Stéphane Blais, « Huit universités s'unissent pour calculer leurs GES », *La Presse*, 7 mai 2024, <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2024-05-07/sommet-climat-montreal-2024/huit-universites-s-unissent-pour-calculer-leurs-ges.php>.

⁵⁵ Union étudiante du Québec. 2021. L'impact environnemental des universités. Analyse et recommandations, 65, <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-sur-limpact-environnemental-des-universites.pdf>.

⁵⁶ Union étudiante du Québec. 2021. L'impact environnemental des universités. Analyse et recommandations, 62, <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-sur-limpact-environnemental-des-universites.pdf>.

⁵⁷ Front étudiant d'action climatique, « L'enjeu de la campagne », s.d., consulté le 25 octobre 2024 <https://www.front-etudiant.ca/enjeu>.

Dans cette lignée, le gouvernement fédéral pourrait donc notamment inclure toutes les émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire les émissions de catégorie 1, 2 et 3, dans son plan *de Plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier*⁵⁸.

REVENDEICATION 11

Que le gouvernement du Canada inclue toutes les émissions de gaz à effet de serre, y compris les émissions de catégorie 3, dans ses actions visant à réduire ses émissions de CO₂.

⁵⁸ Front étudiant d'action climatique, « L'enjeu de la campagne », s.d., consulté le 25 octobre 2024 <https://www.front-etudiant.ca/enjeu>.

5. ARMES A FEU

Avant sa réélection en 2019, le Parti libéral du Canada s'était engagé à bannir les armes d'assaut de type militaire⁵⁹. C'est ainsi qu'en mai 2020, Justin Trudeau a annoncé, en vertu d'une révision du règlement fédéral, que 1 500 modèles et variants d'armes d'assaut de type militaire étaient désormais prohibés⁶⁰. Parmi ces modèles, on retrouve, entre autres, la carabine Ruger mini-14, soit l'arme ayant servi à perpétrer le féminicide du 6 décembre 1989 à Polytechnique. La liste des armes prohibées était cependant incomplète à cause d'exemptions arbitraires, et donc une demi-mesure à compléter. Du même coup, le premier ministre avait annoncé qu'un programme de rachat de ces armes serait mis en place sans en dévoiler les détails. Un tel programme de rachat avait été mis en place en Nouvelle-Zélande lorsque le pays avait annoncé le bannissement d'armes semi-automatiques en réponse à la tuerie de Christchurch où un suprémaciste blanc avait tué 51 personnes dans deux mosquées. Le programme avait permis de retirer de la circulation plus de 56 000 armes moyennant 100 millions de dollars néo-zélandais, soit 87 millions de dollars canadiens⁶¹.

Différents projets de loi ont été proposés au Canada. Le premier, dit projet de loi C-21, a été déposé en février 2021. Cependant, au même moment, il a été confirmé que le programme de rachat qui devrait finalement être mis en place grâce au projet de loi C-21 ne serait pas obligatoire⁶². Il serait donc possible, pour les propriétaires d'armes prohibées, de les conserver selon certains critères stricts, dont celui de ne pas les utiliser. Cette annonce a été accueillie négativement par l'UEQ et par PolySeSouvient, un groupe de personnes étudiantes ou diplômées de Polytechnique Montréal luttant pour le contrôle des armes à feu. PolySeSouvient a même qualifié le projet de loi C-21 de trahison pour les familles des victimes⁶³. Toutefois, en septembre 2021, Justin Trudeau a à nouveau promis de rendre ce programme obligatoire, lors de sa

⁵⁹ Simon-Olivier Lorange. 2019. Les libéraux promettent de bannir les armes d'assaut. <https://www.lapresse.ca/elections-federales/2019-09-20/les-liberaux-promettent-de-bannir-les-armes-d-assaut>

⁶⁰ François Messier. 2020. Ottawa interdit 1500 modèles d'armes à feu. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1699154/coronavirus-trudeau-point-presse-armes>

⁶¹ Radio-Canada. 2019. 56 000 armes semi-automatiques retirées de la circulation en Nouvelle-Zélande. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1443481/nouvelle-zelande-interdiction-armes-semi-automatiques-rachat-amnistie-canada>

⁶² Marie Vastel. 2021. Ottawa resserre ses lois sur les armes à feu, mais déçoit. [https://www.ledevoir.com/politique/canada/595319/les-nouvelles-mesures-de-controle-des-armes-a-feu-d-ottawa-ne-
font-pas-l-unaninite](https://www.ledevoir.com/politique/canada/595319/les-nouvelles-mesures-de-controle-des-armes-a-feu-d-ottawa-ne-font-pas-l-unaninite).

⁶³ PolySeSouvient. 2021. Pas de rachat obligatoire des armes d'assaut : « Une trahison » pour les familles de victimes qui luttent depuis 30 ans pour une interdiction. https://polysesouvient.ca/Documents/PRSS_21_02_16_Victims_Reaction_GunControlBill_BILINGUE.pdf

campagne électorale de la même année⁶⁴. Un autre projet de loi, lui aussi nommé projet de loi C-21, a été déposé en 2022, pour finalement mener à l'adoption de la loi C-21 en 2023, mais sans aucune mention de ce programme de rachat obligatoire promis. PolySeSouvient voit cette adoption comme une solide victoire pour la sécurité publique, même si du chemin reste à faire. Par exemple, l'organisation estime que le gel de l'achat des nouvelles armes de poing est un pas important vers la bonne direction, mais doit se traduire par une élimination totale de la possession privée d'armes de poing⁶⁵. Cette élimination totale a d'ailleurs été promise par l'actuel ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales, Dominic LeBlanc. Ce dernier s'est engagé à procéder à des modifications réglementaires, notamment un décret pour interdire les modèles existants et de modifier la réglementation relative aux chargeurs⁶⁶.

Afin d'être efficace et de retirer de la circulation les armes interdites, le programme de rachat qui serait mis en place par le projet de loi C-21 doit absolument être obligatoire selon l'UEQ. Selon Philip Alpers, professeur associé à l'école de Santé publique de l'Université de Sydney et fondateur de l'organisme *GunPolicy.org*⁶⁷, les études démontrent que les programmes volontaires, par opposition aux programmes obligatoires, sont plus susceptibles de rater leurs cibles⁶⁸. Le gouvernement libéral prévoyait le rachat d'au moins 140 000 armes à feu en 2025 dans le cadre d'un programme de rachat obligatoire⁶⁹. Ce programme de rachat se déroule en deux phases, la première touchant les détaillants d'armes à feu, et la seconde les personnes individuelles⁷⁰. La première phase de ce programme a été officiellement lancée le 5 décembre

⁶⁴ « Gun-control group urges Trudeau to name new minister to advance Liberal promises », *La Presse Canadienne*, 29 septembre, 2021, <https://www.ctvnews.ca/politics/gun-control-group-urges-trudeau-to-name-new-minister-to-advance-liberal-promises-1.5604646>.

⁶⁵ PolySeSouvient. 2023. Une solide victoire pour la sécurité publique... (... bien que une grande partie de ses bénéfices pour la sécurité publique sera déterminée par la force de la réglementation). https://polysesouvient.ca/Documents_2023/PRSS_23_12_14_Adoption_PL21.pdf.

⁶⁶ PolySeSouvient. 2023. LeBlanc confirme l'intention du gouvernement d'interdire les armes d'assaut en circulation ainsi que les chargeurs de grande capacité https://polysesouvient.ca/Documents_2023/PRSS_23_10_23_Temoignage_LeBlanc_devant_Senat_C21_ArmesAss.pdf.

⁶⁷ Philip Alpers. 2021. À propos de GunPolicy.org. <https://www.gunpolicy.org/fr/about>

⁶⁸ La Presse canadienne, « Un expert estime que le rachat volontaire des armes à feu serait voué à l'échec », *Radio-Canada*, 16 février, 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1771039/gouvernement-federal-projet-loi-expert-rachat-volontaire-armes-a-feu-echec>.

⁶⁹ Daniel Leblanc et Louis Blouin, « Ottawa vise le rachat de 140 000 armes à feu en pleine année électorale », *Radio-Canada*, 30 avril, 2024, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2067948/armes-feu-rachat-programme-prohibees-elections-trudeau>.

⁷⁰ Sécurité publique Canada. Programme de rachat des armes à feu. <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/rachat-armes-a-feu.html>.

2024⁷¹. Cependant, même si 30,4 millions de dollars ont été octroyés sur deux ans à Sécurité publique Canada pour le rachat d'armes de style arme d'assaut⁷², le gouvernement libéral ne se serait pas donné assez de marge de manœuvre pour la mise en place de ce programme selon des experts. Il y avait effectivement des « possibilités de ratés, de hausse des coûts ou de vives tensions avec les propriétaires d'armes à feu »⁷³. Par exemple, Postes Canada a d'abord refusé de participer au programme de rachat des armes⁷⁴, puis a accepté de participer à la première phase du programme de rachat seulement. Il est cependant précisé que la société ne participera pas au programme de rachat destiné aux particuliers, alors même que cette phase doit être lancée en 2025⁷⁵. Il est cependant plus que nécessaire d'interdire réellement la possession privée d'armes à feu conçues pour heurter les êtres humains brutalement, notamment en maintenant le programme de rachat obligatoire lancé en 2024.

REVENDECTION 12

Que le gouvernement du Canada maintienne le programme obligatoire de rachat des armes d'assaut.

Autre problématique importante en matière d'armes à feu, PolySeSouvient pointe que le gouvernement libéral a répété des promesses pour interdire toutes les armes d'assaut et éliminer les failles et exemptions permettant de contourner les interdictions, sans que de réelles avancées soient faites en la matière. En effet, l'organisme souligne que de nouvelles armes semi-automatiques de style militaire continuent d'affluer sur le marché canadien, et que celles-ci s'ajoutent aux centaines de modèles qui demeurent⁷⁶. Le gouvernement a donc la responsabilité de compléter la liste d'armes bannies présente dans la loi C-21, dans le but d'y inclure l'entièreté des armes d'assaut actuellement en vente au Canada. Le 5 décembre 2024, le gouvernement fédéral a annoncé l'élargissement de la liste des armes à feu de style arme d'assaut de type militaire, tout en promettant de compléter la liste en environ six semaines – pour une interdiction

⁷¹ PolySeSouvient. 2024. PolySeSouvient applaudit le lancement du programme de rachat, un second décret interdisant des centaines de modèles existants d'armes d'assaut, et d'autres annonces longtemps attendues. https://polysesouvient.ca/Documents_2024/PRSS_24_12_05_LancementRachat.pdf.

⁷² Ministère des Finances Canada, *Budget 2024. Une chance équitable pour chaque génération*, 288.

⁷³ Daniel Leblanc et Louis Blouin, « Ottawa vise le rachat de 140 000 armes à feu en pleine année électorale », *Radio-Canada*, 30 avril, 2024, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2067948/armes-feu-rachat-programme-prohibees-elections-trudeau>.

⁷⁴ Daniel Leblanc, « Postes Canada refuse de récupérer les armes bannies par le fédéral », *Radio-Canada*, 23 avril, 2024, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2066258/armes-rachat-federal-postes-canada-controle>.

⁷⁵ David Bexter, « Le programme de rachat d'armes à feu du gouvernement fédéral se rapproche du début », *Le Devoir*, 25 octobre, 2024, <https://www.ledevoir.com/politique/canada/822413/programme-rachat-armes-feu-gouvernement-federal-rapproche-debut>.

⁷⁶ PolySeSouvient. 2024. Pendant que les libéraux prétendent avoir « interdit les armes d'assaut de style militaire », de nouveaux modèles entrent sur le marché. https://polysesouvient.ca/Documents_2024/PRSS_24_09_11_MalgreC21_NouvellesArmesAssaut.pdf.

complète de tous les modèles d'armes d'assaut⁷⁷. Selon PolySeSouvient, ce décret « représente une étape critique pour l'atteinte d'une interdiction totale et mérite une acclamation vigoureuse de la part de [toutes les personnes canadiennes] qui se préoccupent de la sécurité de leur famille, de leur communauté ainsi que des générations futures »⁷⁸. Toutefois, toujours selon cet organisme, ce décret ne permet pas « d'[assurer] la vérification et la classification préalables par la [Gendarmerie royale du Canada] de nouveaux modèles d'armes à feu avant qu'ils n'entrent sur le marché canadien, contrairement à ce qui a été promis »⁷⁹. Il est primordial que le gouvernement complète la liste d'armes bannies par le biais d'autres décrets, dans le but d'y inclure l'entièreté des armes d'assaut actuellement en vente au Canada.

REVENDECTION 13

Que le gouvernement du Canada complète la liste d'armes bannies par décret afin d'y inclure l'entièreté des armes d'assaut actuellement en vente au Canada.

⁷⁷ Raphaël Pirro, « Le programme de rachat d'armes à feu ouvert en 2025 », *Le Journal de Québec*, 5 décembre, 2024, <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2024/12/le-gouvernement-du-canada-allonge-la-liste-des-armes-a-feu-de-style-arme-dassaut-prohibees-et-va-de-lavant-avec-des-modifications-reglementaires-po.html>.

⁷⁸ PolySeSouvient. 2024. PolySeSouvient applaudit le lancement du programme de rachat, un second décret interdisant des centaines de modèles existants d'armes d'assaut, et d'autres annonces longtemps attendues.

⁷⁹ PolySeSouvient. 2024. La réglementation proposée n'empêchera pas les erreurs de classification de nouveaux modèles d'armes à feu. https://polysesouvient.ca/Documents_2025/PRSS_25_01_02_ProcessusDePreautorisation.pdf.